



SESSIONI URDINARIA DI U 4 DI LUDDU DI U 2022

N° 2022 /M3/28

QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA PASCAL ZAGNOLI PÀ U GRUPPU GIUVENTÙ IN MOSSA

Ughjettu: UNA CASA PER TUTTI, UNA CASA PER OGNUNU

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse,

En 2019 était adopté, par l'Assemblée de Corse, le rapport « Una casa per tutti, una casa per ognunu » qui visait à réformer le règlement d'aides au logement de la Collectivité de Corse et prévoyait de lutter notamment contre les logiques spéculatives, d'accompagner la revitalisation des centres-villes et d'aménager de façon plus harmonieuse le territoire.

Il faut rappeler que de ce rapport découle la politique de logement de la Collectivité de Corse en matière de production de logements sociaux, de logements communaux, des programmes de soutien aux primo-accédants et aux fonds de rénovation de l'habitat.

Ce même rapport prévoyait une évaluation annuelle et une révision pour tenir compte des résultats et des éventuels réajustements politiques à opérer.

Raison pour laquelle en Avril 2021 l'Assemblée de Corse délibérait de nouveau pour une révision partielle du dispositif avec pour objectif :

- « Le renforcement de l'accès à la primo-accession et au logement social,
- Un soutien accru à l'accès au logement dans les territoires de montagne et de l'intérieur et aux centres villes.

- Une augmentation importante du volume global du budget et du montant des aides, qui traduit la volonté d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux ».

Dans l'analyse jointe à cette modification, on peut constater une montée en puissance du montant global alloué à la politique de logement. Néanmoins quelques remarques et interrogations peuvent subsister en ce qui concerne la partie qui intéresse probablement le plus la jeunesse, à savoir les aides aux primo-accédants.

Tout d'abord sur l'année 2020, par exemple, les AP votées concernant les dossiers primoaccédants ne représentent que 21% des AP votées en investissement. De façon concrète sur l'année 2020 ce sont seulement 33 dossiers de primo-accéssion qui ont été validés et soutenus.

Et ce même rapport stipule lui-même, dans son analyse, que « du fait du changement profond apporté par le règlement et comparativement aux exercices antérieurs, le nombre de dossiers éligibles à fortement diminué (le taux d'éligibilité étant inférieur à 20 %). ».

Pour résumer et pour schématiser, on aide moins mais on aide mieux.

Cependant il faut avouer que dans la région la plus pauvre de France, où les jeunes sont soumis à de nombreuses contraintes liées à l'insularité ; il est assez étonnant de constater cette diminution du taux d'éligibilité, et donc une diminution du nombre de projets soutenus. Moins de 20% en 2020. C'est peu, trop peu. Encore plus dans une île où le prix du foncier a augmenté de 138%, ou encore dans une ile où les grands bassins de vie, les zones touristiques et littorales sont considérées comme des zones d'exclusion pour les jeunes ménages Corses.

Alors pour répondre à cette problématique vous avez effectué un certain nombre de réajustement en avril 2021 notamment en précisant : le cadre d'éligibilité des ménages et des personnes seules, les types d'opérations, et la localisation des projets éligibles dans les villes d'Ajaccio et Bastia.

Un an après ces modifications, et avec le recul depuis 2019, quel bilan pouvez-vous tirer de ce rapport qui ambitionnait pour partie de combattre la spéculation et de permettre à la jeunesse de vivre dignement sur sa terre ?

A ringrazià vi.